

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.916
23 janvier 2003

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT SEIZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 23 janvier 2003, à 10 h 25

Président:

M. Rakesh Sood

(Inde)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 916^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter une cordiale bienvenue, au nom de la Conférence et en mon nom propre, au Ministre indien des affaires étrangères, S. E. M. Kanwal Sibal, qui s'exprimera aujourd'hui devant la Conférence. Sa présence parmi nous témoigne de son intérêt personnel pour nos travaux et du dévouement de longue date de l'Inde à la cause de la Conférence du désarmement. Je suis certain que nous suivrons tous sa déclaration avec grand intérêt.

J'ai également sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui l'Ambassadeur Lint de la Belgique, qui s'exprimera au nom des cinq anciens présidents de la Conférence, à savoir, outre lui-même, l'Ambassadeur Dembri de l'Algérie, l'Ambassadeur Vega du Chili, l'Ambassadeur Reyes de la Colombie et l'Ambassadeur Salander de la Suède. J'ai en outre sur ma liste, l'Ambassadeur Dembri de l'Algérie et l'Ambassadeur Miranda de l'Espagne.

M. SIBAL (Inde) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, merci pour les chaleureuses paroles de bienvenue que vous m'avez adressées. C'est pour moi un plaisir tout particulier que de prendre la parole devant la Conférence au moment où l'Inde en assure la Présidence, en ce début 2003, à une période critique où de nouvelles inquiétudes et incertitudes en matière de sécurité surgissent sur la scène internationale et dans cette instance.

La Conférence du désarmement est une institution unique qui évolue depuis la guerre froide et qui s'inscrit comme la seule instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Ses origines remontent au Comité des dix puissances sur le désarmement qui avait été créé dans les années 50 et qui réunissait des représentants de blocs militaires opposés. Avec l'apparition rapide d'un petit nombre de pays neutres et non alignés, une instance plus capable d'adaptation et plus représentative devait apparaître pour progressivement prendre, au cours des décennies, un caractère multilatéral. Le conflit idéologique entre les superpuissances, appuyées par leurs alliés, occupait une place importante dans les travaux du Comité des 18 puissances sur le désarmement et des instances qui lui ont succédé. La crise des missiles à Cuba, la guerre en Afghanistan et le déploiement de missiles nucléaires à portée intermédiaire en Europe ont été des événements de la guerre froide qui ont fait augmenter le niveau des affrontements et les tensions. Dans la salle des Conseils, les négociations stagnaient et laissaient place à la rhétorique. L'importance de cette institution réside dans l'engagement des acteurs essentiels, lequel reflète cependant un désir de stabilité et a, en fin de compte, renforcé le multilatéralisme.

Lorsque la guerre froide a cessé de nouvelles menaces sont apparues. Après les événements du 11 septembre 2001, les pays occidentaux, avec à leur tête les États-Unis d'Amérique, ont bien pris conscience de la menace que faisait peser le terrorisme international, menace qui n'était pas reconnue jusque là. Le phénomène du terrorisme n'est pas nouveau. Il y a eu au siècle dernier un terrorisme de gauche, un terrorisme de droite ainsi qu'un terrorisme visant à faire aboutir des revendications sécessionnistes ou à corriger ce qui était perçu comme des torts ou des injustices en recourant à la violence même contre des innocents. Cependant, le terrorisme d'aujourd'hui est différent. Il est différent dans son ampleur, dans ses cibles, dans la nature de sa cause et dans la désignation de l'ennemi. Il tire ses origines dans le fondamentalisme; ses cibles sont la civilisation moderne, la démocratie, le pluralisme et le droit

fondamental des individus à penser et agir de manière indépendante. Il nourrit de faux griefs contre le monde, à l'aide d'une propagande religieuse intense, alimentée par une interprétation tendancieuse de l'histoire et un sens exagéré de sa capacité à en changer le cours.

Ses ressources financières et humaines sont mondiales. Certes, le terroriste mondial trouve refuge dans des endroits ou dans des régions où la souveraineté est faible voire inexistante, dans des États déliquescents et dans des États à la dérive où les gouvernements ne sont ni légitimes ni efficaces; cependant, les réseaux terroristes existent partout, même au sein des pays développés. Certains gouvernements font délibérément du terrorisme une politique d'État. Les moyens techniques et la planification sophistiquée de ces réseaux montrent qu'ils exploitent à leur avantage l'interconnectivité induite par la mondialisation. Ce nouveau terrorisme est à la fois un phénomène physique et un état d'esprit. Il est plus facile de traiter le phénomène physique que l'état d'esprit, mais c'est bien l'état d'esprit qui continue à alimenter en hommes cette menace, même si certains d'entre eux sont physiquement éliminés. Dans notre voisinage immédiat, nous avons vu croître ce phénomène pendant des années, dans les viviers que constituaient les camps d'entraînement de moudjahidin ou les madrasahs. Le début des années 90 a vu l'apparition d'al-Qa'idah et en 1998 Osama bin Laden créait un front international de la terreur avec des groupes terroristes capables d'opérer à partir de nombreux pays. Beaucoup de ces groupes sont maintenant interdits aux niveaux national et international, mais le monde occidental n'a véritablement pris conscience de l'ampleur de la menace qu'après les attentats du 11 septembre. Le grand nombre de victimes innocentes que ces attentats ont fait et leur planification méticuleuse, qui n'a pas été détectée dans les pays occidentaux, ont forcé les démocraties du monde à revoir leurs lois, leurs doctrines de sécurité et leurs institutions.

Comment peut-on protéger les sociétés contre de telles menaces, compte tenu surtout de la probabilité croissante que de tels attentats soient à l'avenir réalisés avec des armes de destruction massive? Comment peut-on dissuader les auteurs potentiels de tels attentats? Comment peut-on désarmer ces terroristes déterminés? Face à des menaces qui sont anonymes ou viennent d'entités autres que des États et qui sont imprévisibles, quelles mesures dissuasives légitimes peut-on prendre et, en cas d'échec, en quoi consiste la force légitime, contre qui l'exerce-t-on et avec qui négocie-t-on? Comment la communauté internationale empêche-t-elle les États déliquescents de devenir des trous noirs, facteurs d'instabilité et de chaos? Comment la communauté internationale parvient-elle à un consensus pour traiter le problème des États souverains dont les politiques, l'éthique sociale et les institutions engendrent un état d'esprit de nature à soutenir ce type de terrorisme international?

Il convient de rappeler que, pour la première fois dans l'histoire, tant l'Assemblée générale des Nations Unies que le Conseil de sécurité ont reconnu à l'unanimité la nécessité d'une riposte militaire aux attentats terroristes du 11 septembre. L'OTAN est allée dans le même sens en invoquant l'article V du Traité de l'Atlantique Nord sur la sécurité collective. Les États-Unis ont à leur tour déclaré la guerre contre le terrorisme mondial. Il ne s'agit plus de prévenir le crime ou de faire appliquer la loi. Au sein des sociétés démocratiques, la barre qui légitime l'application de la force est placée haut et le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, les médias et la société civile imposent au pouvoir exécutif des limites et des garde-fous et exercent un droit de regard sur son action. Comment cela s'accorde-t-il avec l'exercice préventif de la force, en particulier lorsque celui-ci est fondé sur des renseignements obtenus en temps réel, dénuée hautement

périssable? Il est clair qu'en décidant de considérer la lutte contre le terrorisme comme une «guerre» plutôt que comme des mesures prises pour faire appliquer la loi, on change le paradigme et de nouvelles questions se posent quant à la nature des menaces et aux moyens à utiliser pour y faire face.

Toutes ces questions ne relèvent pas strictement de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, mais il est temps que cette instance prenne connaissance des nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité. Il est effrayant de constater le lien entre ces nouvelles menaces et les anciennes menaces qui ont été par le passé au centre des préoccupations de la Conférence. Des États qui font du terrorisme un instrument de leur politique possèdent aujourd'hui des armes de destruction massive, et des craintes ont été exprimées quant aux dangers que ces armes présenteraient si elle tombent dans les mains de terroristes. Ces États participent aujourd'hui aux transferts de missiles et de technologies nucléaires mettant gravement en danger la sécurité des démocraties. On peut regretter que des dangers aussi graves pour la sécurité internationale ne soient pas traités avec la rigueur qui s'impose.

Il semble que nous n'ayons pas d'autre choix à long terme pour faire face à ces nouvelles menaces. On se rend de mieux en mieux compte qu'aucun pays ne peut à lui seul régler le problème. Il faut agir à l'échelle multilatérale pour anticiper les menaces avant qu'elles n'apparaissent et créer des fronts unis pour assurer la dissuasion et la défense contre ces menaces. La clarté est également nécessaire sur le plan de la morale. Aucun terroriste ne peut se prévaloir d'être un combattant de la liberté. Il n'y a pas de terrorisme acceptable, qu'il s'exerce à New York ou à Bali, au Jammu-et-Cachemire ou en Tchétchénie. Il nous faut faire front commun pour adopter les mesures pratiques et les instruments juridiquement contraignants nécessaires pour empêcher les terroristes de tous ordres d'avoir accès à des armes de destruction massive. La résolution parrainée par l'Inde sur des mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive, adoptée par consensus par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa cinquante-septième session, avait pour but la recherche d'une action collective. Je crois comprendre que lors d'un séminaire tenu le mois dernier dans cette salle, beaucoup d'entre vous ont considéré un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles comme un moyen de contribuer à empêcher de telles matières de tomber entre les mains de terroristes. Cet aspect n'avait pas été pris en considération lorsque le concept d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles avait été abordé pour la première fois. La Conférence du désarmement est toutefois dotée de la souplesse nécessaire pour s'adapter aux évolutions récentes.

L'Inde s'engage à participer activement à des négociations tant attendues sur ce traité au sein de cette instance ainsi que l'a annoncé le Premier Ministre indien, peu après nos essais nucléaires de 1998. Notre position est fondée sur le fait que l'Inde ne cherche à engager une course aux armements nucléaires avec aucune autre puissance nucléaire. Notre programme nucléaire a été mis en œuvre dans le respect de nos engagements internationaux afin de prévenir toute menace nucléaire qui pourrait peser sur notre sécurité nationale et notre autonomie stratégique nécessaire à la poursuite des objectifs de développement de notre peuple. Nous avons une doctrine nucléaire bien définie. Nous y réaffirmons notre engagement de ne pas être les premiers à utiliser l'arme nucléaire et de ne l'employer en aucun cas contre des États qui n'en sont pas dotés. Cette doctrine strictement défensive est fondée sur un système de commande et

de contrôle relevant entièrement d'une autorité politique civile. Hélas, notre région fait face à des gesticulations nucléaires agressives ainsi qu'à des menaces inconsidérées d'utilisation de l'arme nucléaire proférées par des autorités militaires. Notre doctrine réaffirme également que l'Inde est prête à participer à des négociations multilatérales pour la réduction et l'élimination des armes nucléaires, pour un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et pour un contrôle efficace des exportations. Comme nous l'avons déjà affirmé, l'Inde est prête à donner un effet multilatéral à son engagement de ne pas utiliser l'arme nucléaire la première, ainsi qu'à diminuer le volet nucléaire de son organisation stratégique. Les menaces résiduelles de l'utilisation accidentelle ou non autorisée de ces armes peuvent être traitées en mettant progressivement hors d'état d'alerte les forces nucléaires. De telles mesures sont possibles étant donné les relations non belliqueuses entre les grandes puissances.

Lors de la dix-neuvième session du Congrès scientifique indien, tenu il y a peu à Bangalore, le Président de l'Inde, M. A.P.J. Abdul Kalam, scientifique renommé dans le domaine spatial, a présenté sa conception d'une communauté mondiale de l'espace et le potentiel qu'offre la technologie spatiale pour traiter les conflits hommes/planète, à savoir, les crises concernant l'énergie, l'environnement, l'écologie, l'eau et les ressources minérales, tandis que le monde évolue vers une société fondée sur le savoir. Dans son appel à une mission spatiale commune minimum pour traiter ces questions, il a déclaré: «Nous devons avant tout reconnaître la nécessité pour la communauté mondiale de l'espace d'éviter que le conflit géopolitique sur la Terre s'étende à l'espace, ce qui menacerait le patrimoine spatial qui appartient à l'ensemble de l'humanité.»

Nous aimerions que des négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace débutent sans délai. Nous ne voudrions pas assister à une militarisation de l'espace qui résulterait de la révolution en cours dans le domaine militaire et à laquelle il faudrait ensuite remédier par des mesures successives et complémentaires de désarmement. Souhaitant que la Conférence s'engage dans des travaux de fond, nous sommes disposés, dans un esprit de souplesse, à envisager un mandat exploratoire sur ce sujet, sans nécessairement exclure la possibilité de mener ultérieurement des négociations.

Notre programme de dissuasion minimale crédible n'a pas affaibli l'engagement de l'Inde en faveur d'un désarmement nucléaire mondial selon un calendrier précis. La Conférence du désarmement doit trouver les moyens pratiques de traiter la question du désarmement nucléaire de manière complète et non discriminatoire ainsi que l'Assemblée générale des Nations Unies l'en a mandatée lors de sa dixième session extraordinaire. Ce faisant, nous devons aller au-delà de l'exercice futile du siècle passé visant à perpétuer les avantages asymétriques d'une poignée de pays au détriment de la sécurité collective mondiale. Nous avons toujours soutenu qu'un traité discriminatoire serait inefficace et s'effondrerait sous ses propres failles et contradictions. Il convient de nous rappeler que nous sommes ici à la Conférence du désarmement et pas à la «Conférence de la non-prolifération».

Tout en cherchant les moyens de faire face aux nouvelles menaces, il est important de nous souvenir que les vieilles menaces n'ont pas disparu; la menace existentielle que fait peser l'arme nucléaire doit demeurer un sujet de préoccupation et il faut encore asseoir solidement l'espace comme patrimoine commun de l'humanité. La menace des armes radiologiques semble

d'avantage réelle aujourd'hui avec le spectre de la «bombe sale» que ce n'était le cas il y a 20 ans. De plus, les évolutions survenues dans le domaine de la biotechnologie nous rappellent que les traités ne peuvent demeurer figés dans un monde où prévaut la technologie. Les traités doivent évoluer au même rythme que les réalités, qu'elles soient politiques ou technologiques, afin de conserver leur validité. Pour tout cela, la démarche multilatérale est la seule viable. Même dans les cas où nous percevons des imperfections dans les accords multilatéraux, il faut rechercher des solutions par le multilatéralisme plutôt que d'avoir recours à de nouvelles mesures ad hoc de contrôle des technologies. L'expérience montre que ces mesures ont des effets sur les pays en développement qui ont le sens des responsabilités, respectent les principes du droit et pratiquent la transparence, mais pas sur les responsables clandestins de la prolifération. Ces mesures deviennent des instruments de coercition contre les sociétés désireuses de progresser dans l'échelle du développement, mais s'avèrent inefficaces contre ceux qui menacent réellement la paix et la stabilité.

Il y a tout juste dix ans, la Convention sur les armes chimiques était ouverte à la signature. C'était à Paris, en janvier 1993. Cette convention demeure l'unique instrument international visant à interdire une catégorie entière d'armes de destruction massive, et ce de manière globale, vérifiable et non discriminatoire. Cette année sera celle de la première conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques; cette conférence donnera l'occasion de vérifier que les principales obligations et interdictions énoncées dans cet instrument sont respectées et appliquées avec la coopération de l'ensemble des États parties. Nous devons également être vigilants face aux exigences extérieures à la Conférence d'examen, pour éviter de tomber dans la confusion qui a affecté le processus d'examen de la Convention sur les armes biologiques.

L'Inde a toujours plaidé pour que la Conférence du désarmement s'engage dans des travaux de fond et c'est pour cette raison que l'Inde a exprimé son soutien, en 2000, à la proposition Amorim avec laquelle nous avons été à deux doigts d'adopter un programme de travail. De même, en 2002, nous avons tenu à appuyer l'initiative des cinq ambassadeurs, dans l'espoir d'aplanir les divergences entre les acteurs essentiels et, de sortir ainsi la Conférence de l'impasse.

Malgré les rodomontades venant de divers milieux et peut-être à cause de la nature extrêmement provocatrice des événements survenus récemment sur la scène internationale, nous avons toutes les raisons de relancer les travaux de la Conférence du désarmement. Nous ne pouvons nous permettre de laisser la Conférence inactive ou de la laisser s'atrophier à cause des obstacles à franchir ou parce que notre sentiment d'impuissance nous donne envie de baisser les bras. La diplomatie, tout particulièrement à l'échelle multilatérale, exige de nous une foi et une patience inébranlables lors de la recherche de solutions. La Conférence du désarmement a pour rôle de négocier des instruments juridiques qui ont des incidences positives et durables sur la sécurité collective. Toute discussion au sein de cette instance découlant d'un ordre du jour approuvé doit viser cet objectif. S'il existe une volonté politique avérée, la Conférence du désarmement peut jouer à nouveau son rôle.

Monsieur le Président, je suis certain que vous ne ménagerez aucun effort durant votre mandat pour surmonter les divergences entre les pays qui jouent un rôle clef et que vous rechercherez une issue positive qui permettra à la Conférence d'aller de l'avant en 2003.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Ministre des affaires étrangères de sa déclaration importante et de ses paroles aimables. Je suis certain que sa déclaration a considérablement alimenté notre réflexion.

M. LINT (Belgique): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole au nom des Ambassadeurs Dembri de l'Algérie, Vega du Chili, Reyes de la Colombie, Salander de la Suède et en mon nom; nous constituons un groupe de diplomates qui est maintenant connu au sein de la Conférence comme celui des Cinq ambassadeurs. En notre nom, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Qu'il nous soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que vos prédécesseurs les Ambassadeurs Volker Heinsberg de l'Allemagne et András Szabó de la Hongrie, pour les encouragements que vous nous avez tous prodigués dans notre initiative. Nous tenons aussi à saluer les efforts de l'Ambassadeur Reimaa de la Finlande pour faire débiter les travaux de la Conférence. Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre totale coopération dans vos entreprises pour sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve.

Monsieur le Président, la déclaration du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, lue lors de la session du 21 janvier par M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement, est venue apporter un appui attentif à l'initiative que nous avons prise et un encouragement énorme, précisément au moment où nous officialisons notre proposition. En effet, après de nombreuses consultations et avec votre accord, nous présentons aujourd'hui officiellement notre proposition contenue dans le document CD/1693. Nous estimons, en effet, que ce texte représente une approche réaliste et constructive en vue de l'adoption d'un programme de travail. Je voudrais ici préciser la genèse et le contenu de cette proposition.

Monsieur le Président, deux déclarations importantes sur l'avenir de la Conférence du désarmement ont été faites le 13 septembre 2001, le surlendemain des événements tragiques survenus aux États-Unis. Je les reprends tels qu'ils figurent dans la version originale anglaise dans le document CD/PV.888. Dans leur discours d'adieu, nos collègues américain et brésilien disaient successivement ce qui suit: L'Ambassadeur Gray des États-Unis disait:

(L'orateur poursuit en anglais)

«Les présidents successifs de la Conférence, tirant chaque fois parti des leçons dégagées par leurs prédécesseurs, ont fini par produire un mécanisme moyennant lequel la Conférence pourrait plausiblement se remettre au travail. Toutefois, ce processus d'accumulation progressive a effectivement pris fin le 24 août 2000, lorsque l'Ambassadeur du Brésil, M. Amorim, a soumis à l'examen de la Conférence des propositions touchant un programme de travail qui ont été publiées sous la cote CD/1624. Si nous n'entreprenons pas sous peu de saisir ensemble cette occasion, la Conférence du désarmement deviendra encore plus inutile à l'avenir qu'elle ne l'a été pendant les quatre années écoulées, et le désarmement deviendra inévitablement l'affaire d'autres instances.».

(L'orateur poursuit en français)

L'Ambassadeur Amorim, l'actuel Ministre des affaires étrangères du Brésil, déclarait pour sa part:

(L'orateur poursuit en anglais)

«À voir le rapport de la session de 2001, je suis saisi d'un sentiment ambigu. D'un côté, je suis honoré de voir que nous recommandons que le document CD/1624, qui a été rédigé pendant la présidence brésilienne en août 2000, reste pour la Conférence une référence dans sa quête du consensus sur un programme de travail. D'un autre côté, le fait même que ce document n'a pas été suivi d'effets, après plus d'une année, est la preuve de notre échec collectif. Nul n'aime à être associé à l'échec.»

(L'orateur poursuit en français)

Ces déclarations donnaient le ton et la mesure de nos débats en 2002. Le 30 mai 2002, notre collègue brésilienne, M^{me} l'Ambassadeur Celina Valle Pereira, face à l'immobilité de la Conférence, déclarait, ainsi que cela est consigné dans le document CD/PV.903:

(L'orateur poursuit en anglais)

«Acceptée par la Conférence en tant que base de consultation en vue de l'adoption d'un programme de travail, la proposition était néanmoins devenue un artifice pour que l'on n'avance pas dans la mise en marche des travaux de la Conférence.»

(L'orateur poursuit en français)

Le 20 juin 2002, l'Ambassadeur Hubert de la Fortelle, représentant de la France, alors Président de la Conférence, disait:

«Prenons garde que, faute d'un sursaut salutaire, un jour ne vienne où ce théâtre ne ferme ses portes, définitivement ou non. Nous n'aurions rien à y gagner et probablement tout à y perdre.»

À cette époque, le groupe d'ambassadeurs avait examiné une première option de travail qui se résumait en une décision que la Conférence du désarmement prendrait d'établir des comités spéciaux, sans définir leur mandat, sur: le désarmement nucléaire; un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires; la prévention d'une course aux armements dans l'espace; et des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Cette idée a été abandonnée étant donné qu'elle se heurtait aux règles de procédure contenues dans le document CD/8/Rev.8* du 17 août 1999, qui prévoient à l'article 23 dans la version originale en anglais:

(L'orateur poursuit en anglais)

«La Conférence peut créer des organes subsidiaires ... La Conférence définit le mandat de chacun de ces organes subsidiaires ...»

(L'orateur poursuit en français)

À la fin du mois de juin 2002, nous avons opté pour une autre solution qui consistait à présenter des décisions distinctes sur les quatre grands thèmes de la Conférence du désarmement. Étant donné nos sensibilités régionales différentes dans notre groupe et le fait que nous travaillons sur une base de compromis, il est toutefois apparu que l'initiative devait aller vers la définition d'un programme de travail qui reprendrait tous les éléments considérés comme fondamentaux par tous les membres de la Conférence du désarmement et qui s'inscrirait dans la continuité des propositions précédentes.

C'est pourquoi l'Ambassadeur Dembri a déclaré, lorsqu'il a présenté notre premier projet le 31 juillet 2002: que notre proposition n'était pas un projet de rupture, mais un projet qui entretient avec toutes les propositions précédentes un lien évident de parenté; que notre proposition ne prétendait pas offrir une approche textuelle figée, ni une approche subordonnée à des conditions; que notre proposition demandait à être corrigée, modifiée et enrichie par toutes les délégations pour qu'elle puisse évoluer et subir les modifications de fond et de forme qui en feraient un texte choisi par tous et pour tous.

Le 29 août 2002, suite à de nombreuses consultations et discussions au sein de la Conférence du désarmement, notre collègue l'Ambassadeur Dembri présentait un document informel qui tenait compte de toutes les améliorations de texte qui nous avaient été présentées.

Depuis lors, ce non-papier a reçu le soutien de nombreuses délégations lors des dernières séances plénières de la Conférence du désarmement de 2002, délégations que nous tenons ici à remercier. Dans leurs déclarations de soutien, une majorité de collègues ont apprécié l'approche interrégionale et intergroupes attribuant l'originalité de l'initiative au fait qu'elle est née d'un groupe de pays soucieux du désarmement, estimant qu'un tel groupe est mieux à même d'incarner la volonté collective de la communauté internationale en matière de désarmement, car elle dépasse les divergences d'intérêts; le caractère exhaustif de la proposition, qui reflète toutes les questions qui nous sont posées et que nous n'avons pas su régler au cours des quatre dernières années; et enfin, le caractère évolutif et progressif de la proposition.

Toutes les délégations qui se sont exprimées se sont félicitées de nos efforts et se sont déclarées prêtes à travailler conjointement avec toutes les parties pour établir un programme de travail.

Le texte, qui vient d'être officialisé, est presque identique à celui qui a été lu le 29 août 2002 par le Ministre Labbe du Chili. Pour tenir compte des réalités de nos travaux, nous avons toutefois précisé dans la dernière phrase de la déclaration présidentielle que nos efforts de recherche de convergence se feront dans le respect du règlement intérieur.

En résumé, la proposition prévoit la création de quatre comités spéciaux portant sur les garanties négatives de sécurité; le désarmement nucléaire; un traité sur les matières fissiles, et la prévention d'une course aux armements dans l'espace ainsi que la désignation de trois coordonnateurs spéciaux chargés de mener les consultations sur les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes de ces armes, un programme général de désarmement; la transparence en matière d'armements.

Les arguments de la présentation de notre collègue Dembri sont toujours valables et je vous invite à les relire dans le document CD/PV.912 du 29 août 2002. Je voudrais toutefois répéter ce que disait mon ami algérien pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur notre démarche. Notre initiative fait suite à d'autres propositions visant à parvenir à un programme de travail acceptable par tous et pour tous et n'a, en aucun cas, pour finalité de se substituer aux précédentes propositions ni de les censurer, mais elle s'inscrit plutôt dans une sorte de continuum des initiatives enregistrées jusqu'ici et s'efforce d'établir des passerelles entre elles.

Notre groupe est animé par le seul souci d'instaurer un climat de travail propice à l'ouverture, à l'échange de vues et au dialogue en vue d'établir les compromis évolutifs et nécessaires, susceptibles de permettre à la Conférence de remplir son mandat.

Nous avons maintenu dans notre proposition la déclaration présidentielle car elle note la positivité des efforts collectifs pour obtenir un programme de travail et recommande aux membres de la Conférence du désarmement de s'inspirer d'un esprit de dialogue pour établir les compromis nécessaires. C'est pourquoi toutes les dispositions contenues dans notre initiative, y compris le projet de déclaration présidentielle, restent toujours assujetties à amendements et à révision.

Il nous a semblé, lors des consultations intersessions, qu'avec la volonté politique nécessaire il sera possible d'évoluer positivement vers un texte acceptable pour tous. Nous sommes convaincus que, grâce à ce document qui reste évolutif et non figé dans la pierre, un accord sur un programme de travail est manifestement à notre portée et nous invitons instamment les parties à s'attacher de toutes leurs forces à aplanir au plus vite leurs divergences – qui ne nous semblent pas si profondes – pour que la Conférence puisse se remettre au travail.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur de la Belgique pour sa déclaration.

M. DEMBRI (Algérie): Monsieur le Président, étant donné que mon ami, l'Ambassadeur Jean Lint, nous a présenté les félicitations du groupe, je voudrais vous assurer ici de toute notre coopération pour que votre présidence soit porteuse en tout cas de bénéfices pour l'ensemble de la Conférence du désarmement.

À proprement parler, je n'ai pas d'intervention à faire, Monsieur le Président, mais je voudrais apporter, à la suite de l'Ambassadeur Jean Lint, quelques éléments de réflexion pour la suite de nos travaux.

En deux jours, Monsieur le Président, nous avons reçu des messages significatifs. Le premier, comme il a été souligné dans l'intervention de mon ami Jean Lint, a été le message du Secrétaire général de l'ONU. En déplorant certes l'absence de progrès dans notre travail, il n'en relevait pas moins les éléments positifs qui pouvaient nous mettre sur la voie de réalisation pratiques et concrètes et, aujourd'hui même, le haut dignitaire que nous venons d'entendre, le Ministre indien des affaires étrangères, M. Sibal, en posant les nouvelles conjonctures comme dans les éléments d'analyse, en décrivant les nouvelles postures, en révélant les nouvelles préoccupations, les nouvelles incertitudes, en nous donnant aussi une idée sur l'étendue des

conflits asymétriques et des dangers que cela fait courir à l'ensemble de la communauté internationale, nous met aussi face à nos responsabilités.

C'est pour cela que je voudrais simplement rappeler que le message dont l'Ambassadeur de la Belgique a donné lecture au nom des cinq anciens présidents de la Conférence du désarmement, porte en fait sur deux points importants. Le premier concerne les priorités: l'ordonnancement des mandats et la nomination des coordonnateurs spéciaux, bien évidemment pour nous, se posent sur le terrain de la priorité absolue. Il n'y a pas de hiérarchie des mandats, aussi bien pour les garanties négatives, la sécurité, le désarmement nucléaire, les matières fissiles ou la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tout cela se situe sur un même niveau de priorité et ceci pourrait nous permettre éventuellement de faire démarrer, à mesure en tout cas des accords obtenus, tel ou tel mandat en attendant la réalisation des accords d'ensemble sur tous les mandats. Car il est évident qu'aujourd'hui, si nous posions la question des priorités de mandats les uns par rapport aux autres, nous constaterions là aussi que les priorités des uns ne rejoignent pas nécessairement celles des autres.

Le deuxième aspect est lié au caractère évolutif du texte. Il est évident que ce texte, ce n'est pas la Bible, ce n'est pas le Coran, ce ne sont pas les Évangiles, ce ne sont pas les Védântas, et je pourrais, dans la liste en tout cas des textes sacrés, faire un long catalogue. Il s'agit bien évidemment d'une œuvre humaine appelée à être perfectionnée dans le cadre de notre dialogue multilatéral, et c'est pour cela que la discussion reste ouverte.

Il y a bien entendu des espoirs que nous devrions formuler, c'est que toutes les ressources de la Conférence du désarmement aillent dans le sens de la créativité positive. Nous en avons tous besoin, principalement dans cette période de conjoncture difficile et tendue. Nous avons besoin aussi que la collégialité de cette enceinte révèle non pas les antagonismes et les contradictions, mais bien évidemment les réalisations prodigieuses de l'esprit de responsabilité. Et peut-être alors, la Conférence du désarmement, et vous me permettez à cet égard d'utiliser un mot historique de Winston Churchill à propos de l'ONU, peut-être à ce moment-là la Conférence du désarmement pourrait certainement ne pas nous amener au paradis, mais pourrait surtout nous éviter l'enfer.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration, de ses aimables paroles ainsi que de l'assurance de sa coopération adressées à la présidence.

M. MIRANDA (Espagne) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, bien qu'en vérité, ce soit nous qui devrions nous féliciter de vous avoir aux commandes de la Conférence car, à Genève depuis peu, j'ai eu de nombreuses occasions d'admirer vos qualités professionnelles et humaines.

J'espère que, sous votre présidence, nous parviendrons au consensus qui nous permettra de nous engager dans des travaux de fond ou tout au moins, nous ferons des progrès importants en direction d'un tel consensus si indispensable, non seulement pour le prestige, la survie et

l'efficacité de la Conférence du désarmement, mais également pour la paix et la stabilité dans le monde.

Cette dernière phrase peut sembler quelque peu pompeuse, cependant, Monsieur le Président, il s'agit là de la véritable raison d'être de la Conférence du désarmement: traiter et discuter des questions touchant à notre sécurité collective et par-là renforcer la paix et la stabilité dans le monde grâce aux mesures de désarmement et de limitation des armements, à la réduction des risques de conflit et à la prévention de la course aux armements. La Conférence a obtenu des succès dans ces domaines, et son passé glorieux ne doit pas être terni par son maintien dans l'inactivité.

La Conférence est depuis plusieurs années dans l'impasse, et dans cette nouvelle phase des relations internationales, dans laquelle nous sommes depuis la chute en 1989 du tristement célèbre mur de Berlin, il est sans aucun doute contre-productif et dangereux que la Conférence ne soit pas en mesure de s'engager dans un dialogue sur des questions de fond, et notamment dans des négociations sur des sujets touchant à la sécurité, non seulement de ses États membres, mais également des autres États de la planète.

Les États membres de la Conférence du désarmement ne partagent pas tous la même responsabilité pour cette impasse inexcusable. Actuellement, nous faisons face à des crises majeures dans le monde qui menacent la paix et la stabilité et on constate une réelle augmentation des risques d'utilisation d'armes de destruction massive, notamment par des entités autres que des États et des groupes terroristes. Le temps est venu pour tous les membres de la Conférence de faire les efforts nécessaires et indispensables pour que la Conférence se remette au travail.

Je passe maintenant au programme de travail rédigé par les cinq ambassadeurs. Leur proposition a déjà été présentée oralement en août dernier par les ambassadeurs Dembri, Lint, Reyes, Salander et Vega et j'ai déjà eu l'occasion de faire part de la réaction favorable de mon pays à cette initiative au sein de cette instance le 3 septembre 2002. J'ai souligné que leur texte était équilibré parce qu'il était soumis par cinq ambassadeurs qui représentaient des pays appartenant à différents groupes régionaux et qui espéraient ainsi former un pont reliant les différents groupes. Ils ont également démontré qu'il y avait au sein de tous les groupes régionaux une majorité de pays désireux de relancer les travaux de la Conférence du désarmement.

Les cinq ambassadeurs ont à présent décidé de présenter leur proposition de manière officielle. Je crois qu'il s'agit d'une décision sage et importante car nul ne pourra ainsi prétendre que la proposition n'existe pas ou n'a guère d'importance.

Je crois également que la proposition est non seulement équilibrée, mais aussi souple et évolutive ainsi que l'ont déclaré ses auteurs. Cela signifie que le texte n'a pas vocation à demeurer figé dans sa phraséologie actuelle et pourrait être modifié d'une façon ou d'une autre si cela s'avérait nécessaire pour parvenir à un consensus. L'Espagne, quant à elle, accepte la proposition dans sa formulation actuelle. Nous croyons que le texte couvre correctement toutes les préoccupations que peuvent avoir les États membres de la Conférence en matière de sécurité et de désarmement. En conséquence, Monsieur le Président, mon pays, outre qu'il offre sa

coopération, aimerait encourager tous les États membres de la Conférence à faire les efforts nécessaires pour accepter cette proposition, ou, s'ils souhaitent la modifier, qu'ils le fassent de manière constructive pour rapprocher les points de vue et non pour dresser des obstacles insurmontables.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Espagne de sa déclaration et de ses aimables paroles adressées à la présidence.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour aujourd'hui. Une délégation désire-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

J'aimerais appeler votre attention sur le document CD/1692 dont vous avez été saisis. Il contient une lettre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui m'est adressée en ma qualité de Président de la Conférence et par laquelle sont transmises à la Conférence les résolutions concernant le désarmement et la sécurité internationale adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, notamment celles dans lesquelles des demandes spécifiques sont adressées à la Conférence. Le secrétariat m'a informé que ce document est disponible dans toutes les langues officielles au comptoir de distribution des documents, salle C-111, juste en face de la Salle des conseils.

Comme vous le savez, conformément à sa décision publiée sous la cote CD/1036, la Conférence tiendra deux séances plénières les deux premières semaines de sa session annuelle. La prochaine séance plénière se tiendra donc le mardi 28 janvier 2003 à 10 heures dans cette salle. J'ai pour l'instant un seul orateur sur ma liste pour cette séance plénière l'Ambassadeur Sanders des Pays-Bas.

Comme je vous l'ai indiqué précédemment, j'ai engagé des consultations et j'aimerais en élargir la portée. En conséquence, le 28 janvier, après notre séance plénière, nous tiendrons une séance informelle afin de discuter des moyens de remettre la Conférence du désarmement au travail. J'espère que nous aurons une discussion fructueuse.

J'ai une annonce de procédure à faire. Je pense que vous avez tous reçu l'invitation à la réception que j'organise ce soir. La réception était prévue à 18 h 30, mais étant donné que le Ministre indien des affaires étrangères doit prendre un avion ce soir, je vous invite à venir dès 18 heures. Merci beaucoup de votre compréhension.

La séance est levée à 11 h 15.